



# MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

## OBJET :

**DELIBERATION  
AUTORISANT LE  
RECRUTEMENT  
D'AGENTS  
CONTRACTUELS POUR  
ACCROISSEMENT  
TEMPORAIRE  
D'ACTIVITE**

**EMPLOI NON  
PERMANENT**

Date de la convocation  
Le 02 Septembre 2022

Nombre de conseillers en  
exercice : 27

Le Maire ou le Président  
informe que la présente  
délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de LILLE dans  
un délai de 2 mois, à compter  
de la présente publication par  
courrier postal (CS 62039  
59014 cedex, 5 Rue Geoffroy  
Saint-Hilaire, 59000 LILLE) ;

Délibération rendue exécutoire  
transmise en Sous-Préfecture le  
20 octobre 2022  
publiée ou notifiée le  
21 octobre 2022

Document certifié conforme,  
Le Maire



## REPUBLIQUE FRANCAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 09 SEPTEMBRE 2022

*L'An Deux Mille Vingt Deux, le Neuf Septembre à Dix-huit heures Trente minutes, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée aux portes de l'Hôtel de Ville conformément à la loi.*

**Etaient présents :** Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Daniel HERLAUD, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, (à partir de 19 h 20), Nathalie DELHAYE-REVEL, MM. Michel RENARD, Jean-Claude LIETARD, Jean-Luc BULENS, Mmes Sylviane DEBOSZ, Corinne WISNIEWSKI, Monique PASSET, Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM, MM. Benjamin LECLERCQ, Cédric LATOUCHE, Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Tiffanie SURIA.

**Excusés :** Mmes Catherine ROLY-EL HIBA (pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE-REVEL jusqu'à 19 h 20), Annie NOTELET (pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET), Patricia DURIEUX-PATRIS (pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE), M. Didier MARMIGNON (pouvoir à M. Patrick LATOUCHE), Mme Sandrine PONCHANT-CODET (pouvoir à Mme Corinne WISNIEWSKI), MM. Romuald CHANTREL (pouvoir à M. Michel RENARD), Anthony HERNANDEZ (pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI), Mme Virginie BERNUS (Pouvoir à Mme Sylviane DEBOSZ).

**Absents :** M. Benamar TOUATI.

**Secrétaires de séances :** Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL.

Madame le Maire donne lecture du cadre juridico-administratif ;

000054

VU le Code Général de la  
l'article L. 332-23-1 ;

Envoyé en préfecture le 20/10/2022

Reçu en préfecture le 20/10/2022

Publié le

Collection Publique, notamment  
ID : 059-215902073-20221020-54\_2022-DE

*Madame le Maire explique à l'Assemblée que les nécessités de services peuvent justifier le recrutement d'Agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.*

*Ainsi, elle précise au Conseil Municipal que pour assurer la continuité du service public dans les pôles AFFAIRES SCOLAIRES, TECHNIQUE, ADMINISTRATIF et PETITE ENFANCE, elle propose à l'Assemblée de recruter des agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :*

- A un accroissement d'activité pour une durée maximale de 12 mois, compte tenu, le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de 18 mois consécutifs.*

*De plus, Madame le Maire précise également que pour garantir la qualité du service et répondre aux obligations légales et conventionnelles, le recrutement de certains personnels pourra être soumis à des conditions de diplôme en rapport avec le poste occupé (exemple : pour la Halte-Garderie Municipale : être titulaire du diplôme CAP Petite enfance ...).*

*De ce fait :*

- Le recrutement d'agents contractuels pourra s'effectuer sur les grades suivants :*

<i>Filière Animation</i>	<i>Adjoint d'Animation</i>
<i>Filière Technique</i>	<i>Adjoint Technique</i>
<i>Filière Administrative</i>	<i>Adjoint Administratif</i>
<i>Filière Médico-Sociale</i>	<i>ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) Principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>

- Les modalités de rémunération des différents dispositifs seront définies comme suit :*
  - Echelle C1.*
  - Echelon 1*

*LE CONSEIL MUNICIPAL.*

*OUI L'EXPOSE DE MADAME LE MAIRE ;*

*APRES EN AVOIR DELIBERE*

*AUTORISE Madame le Maire à recruter les Agents contractuels en cas d'accroissement temporaire d'activité.*

*INSCRIT les crédits nécessaires au Budget de la Commune.*

*Fait en séance les jours, mois et an que dessus.*

*Pour extrait conforme,*

*Le Maire,*

*J. LEGRAND-DELHAYE*

